



Faire appel d'une décision d'un juge pour enfant

Par **blondin02**, le **28/06/2013 à 20:03**

[fluo]bonjour[/fluo]

depuis 2008 je suis séparé et je me bat pour la garde de mes deux fille âgées de 15 et 16 ans. leur mere est une alcoolique et fume du cannabis de plus qu'elle a une fille de deux ans. elle me fait beaucoup de probleme depuis que je suis en menage et que j'ai la garde depuis janvier 2012. nous sommes suivi par les services sociaux exigé par le juge pour enfant qui veut une entente des parents pour le bien de nos enfants. J'ai fait tous les efforts possibles mais elle ne veut rien comprendre. la juge a décidé de placer mes filles en lieux neutre en foyé et mon avocat a fait appel mais je devrais passer dans 12mois environ . Quel démarche je peut faire au plus vite pour etre entendu moi et mes filles ?

substitut du procureur ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **28/06/2013 à 20:08**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre